

ANNEXE

Le Gouvernement a réalisé jusqu'à ce jour déjà deux fois une réaffectation depuis la provision COVID-19.

Le 9 avril, le Gouvernement a décidé de réaffecter une première tranche comme suit :

Montant (crédit-B)	Montant (crédit-C)	Mesure de soutien
1.445.000		L'accueil urgent de 100 migrants sans abris qui séjournent dans le parc Maximilien
5.200.000	5.200.000	Garantie régionale pour les crédits de liquidation
200.000	200.000	Accompagnement pour entreprises en difficulté
2.000.000	/	Soutien expansion économique
19.950.000 ¹	20.000.000	Mission déléguée à la sa Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (SRIB) pour octroyer des crédits à certaines entreprises du secteur de l'Horeca ou fournisseurs de ceux-ci.
96.000.000	96.000.000	Prime unique pour les entreprises et entrepreneurs bruxellois
384.000	384.000	Soutien entreprises d'insertion
29.688.000	29.688.000	Augmentation dotations des collèges respectifs de la CGC, COCOM et Communauté française
154.867.000	152.712.000	

¹ En ce inclus la rectification de 50.000 euros lors de la seconde réaffectation

ANNEXE

Le 23 avril 2020, le Gouvernement a décidé de la réaffectation suivante :

Montant (crédit-B)	Montant (crédit-C-	Mesure de soutien
10.912.000	10.912.000	Réaffectation supplémentation pour la prime unique pour les entreprises et entrepreneurs bruxellois (en plus des 96.000.000 déjà octroyés)
200.000	200.000	Aide à l'indemnisation des entreprises actives dans la production primaire des produits agricoles
4.773.000	4.773.000	Aide à l'indemnisation pour les exploitants de services de transport rémunéré de personnes
772.000	772.000	Aide à parking.brussels dans le cadre de la décision de ne pas faire appel au chômage temporaire pour les stewards de stationnement
10.000.000	10.000.000	Dotations supplémentaires COCOM
26.657.000	26.657.000	

A l'heure actuelle, 18,476 millions sont encore disponibles en crédit -B et 20,631 millions en crédit-C. Entre-temps, le Gouvernement a décidé de prendre des mesures de soutien supplémentaires, qui dépassent les crédits susmentionnés, pour lutter contre la crise sanitaire liée au COVID-19. Une nouvelle délibération budgétaire devra donc avoir lieu pour pouvoir réaffecter les moyens supplémentaires. Dès que je disposerai d'une vue d'ensemble des moyens encore nécessaires, je mettrai la nouvelle délibération, y compris les réaffectations nécessaires, à l'agenda du Gouvernement.